MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 331 **11 février 2013**

SOMMAIRE

Arianco S.A. 15848
Bencolo 15843
Bismarck Invest S.à r.l. 15867
Black Ocean S.A. 15843
BMHRE 6 15843
BSkye Investors S.à r.l. 15843
Burg Properties Sàrl 15843
CEREP III Trowbridge S.à r.l. 15842
CES Holdings Luxembourg S.à r.l. 15873
CFM Investissements 15842
Comptoir Luxembourgeois pour le Jardinage et l'Agriculture S.à r.l. 15842
Damali Sàrl 15842
EB Investments S.à r.l. 15842
ESCADA Luxembourg S.à r.l. 15888
ESO Tempo S.à r.l. 15888
E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l. 15888
First State Infrastructure S.à r.l. 15844
Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l. 15844
Global Investech S.A. 15849
Haifa S.A. 15849
Holding de Financements Internationaux et Nationaux Spf S.A. 15849
Immo Dessauer S.A. 15880
Lynasoft Development 15869
MosliB Holdings Sàrl 15886
P2 German Logistics S.à r.l. 15851
RBCI S.à r.l. 15847
Simon Europe B.V. 15847
Simon Properties Luxembourg 15847
SMM Investment S.A. 15849
SMM Investment S.A. 15847
SMM Investment S.A. 15850
Sodexo Luxembourg S.A. 15850
Sodexo Senior Service S.A. 15850
Sorrentino S.à r.l. 15850
South Gate S.A. 15846
Sperone St Jean S.à r.l. 15850
Stala Holding S.A. 15846
Step Invest S.A. 15846
Sustainable Capital Luxembourg 15851
Syntec S.à r.l. 15846
Technoprocess S.à r.l. 15844
Tesa Real Estate S.A. 15844
Textiles Meyer S.à r.l. 15846
Thermo Fisher Scientific Investments (Luxembourg) S.à r.l. 15850
Tiger Holding Four Parent S.à r.l. 15845
Tiger Holding Four S.à r.l. 15845
Tiger Holding S.à r.l. 15845
Transport Francois S.àr.l. 15845
Trilantic Events Management S.à r.l. 15845
TSA Mexican Funds S.à r.l. 15844
UT Luxembourg Holding II S.à r.l. 15847
Valvert Holdings S.à r.l. 15849
Vancentio Holdings Limited 15848
Winsley SA 15848
WOW Logistics S.A. 15848
WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l. 15848

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

EB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.975.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004600/10.

(130004816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

CFM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.262.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004542/10.

(130004716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

CEREP III Trowbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.859.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65546BIS ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004540/10.

(130004791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Damali Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.345.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DAMALI SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004574/11.

(130004438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Comptoir Luxembourgeois pour le Jardinage et l'Agriculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.826.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013004555/13.

(130004711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BSkye Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.801.

—

M. Salvatore Cerchione a changé l'adresse du 6B, Cresswell Place, GB – SW109RD – Londres au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

M. Gianluca D'Avanzo a changé l'adresse du 30, Gatliff Road, GB – SW1W8QN - Londres au 49, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Référence de publication: 2013004520/12.

(130004889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Burg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.258.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Burg Properties S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013004521/12.

(130004693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

BMHRE 6, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.548.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004517/10.

(130004951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Bencolo, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 156.411.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004513/10.

(130004854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Black Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.920.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004515/10.

(130004774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

First State Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.957.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013. Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013004627/10.

(130004650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Franzen & Schieben IT-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.235.

—

Auszug aus den Beschluss der Gesellschafterversammlung gehalten am 13 Dezember 2012

Der Sitz der Gesellschaft wird zum 1. Januar 2013 von 51, route de Wasserbillig, L-6686 Mertert nach 74, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig verlegt.

Luxemburg, den 9. Januar 2013.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2013004630/12.

(130004815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Technoprocess S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 27.409.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013004347/11.

(130003634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004371/10.

(130003185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tesa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 136.275.

—

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013004350/11.

(130003628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65659 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004359/10.

(130003968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65658 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004360/10.

(130003710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Transport Francois S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 120.443.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004368/10.

(130003493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004326/10.

(130003611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.642,80.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

—

Il résulte des actes de la Société que son associé Alinvest S.p.r.l. a changé son adresse pour Rue Alex Marcette 8, 1040 Etterbeek (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signature

Référence de publication: 2013004332/14.

(130004232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Syntec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 13, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.824.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004319/10.

(130003367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Stala Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.050.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004311/10.

(130003655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

South Gate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.718.

—

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013004307/11.

(130003993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Step Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.593.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004312/10.

(130003408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Textiles Meyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 67.516.

—

En date du 2 janvier 2013, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- Monsieur Guy MEYER a cédé les 626 parts sociales qu'il détenait à Madame, Danielle KESSELER

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société TEXTILES MEYER S.à r.l. est la suivante:

Madame Danielle KESSELER, détient les 1.250 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004352/13.

(130004027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

RBCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.914.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004230/10.

(130003505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Simon Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.803.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Properties Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013004259/11.

(130004259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.463.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Europe B.V.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013004258/11.

(130004253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SMM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.180.

—

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2013004300/12.

(130003574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°65654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004379/10.

(130003236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WOW Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 36.867.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004409/10.

(130003381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Arianco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.817.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013004487/12.

(130004325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.824.191,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.460.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004410/11.

(130003427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Vancentio Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.664.

—

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013004382/10.

(130004019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Winsley SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.616.

—

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WINSLEY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013004405/11.

(130003804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Haifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 88.666.

—

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société HAIFA S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1 er étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour HAIFA S.A.

Référence de publication: 2013003936/13.

(130003955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Holding de Financements Internationaux et Nationaux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 88.794.

—

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013003947/12.

(130004006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Valvert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 147.934.

—

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004388/10.

(130003718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Global Investech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.414.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004651/10.

(130004494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

SMM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.180.

—

Je présente ma démission d'administrateur avec effet au 30 novembre 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2012. Donald VENKATAPEN.

Référence de publication: 2013006407/9.

(130006859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

SMM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.180.

—

Je présente ma démission d'administrateur avec effet au 30 novembre 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2012. Patricia LAMOULINE.

Référence de publication: 2013006408/9.

(130006859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 17.620.

—

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006414/9.

(130006970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Sodexo Senior Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 26.039.

—

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006415/9.

(130006981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Sperone St Jean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.278.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006426/9.

(130006918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Sorrentino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7592 Beringen, 3, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 152.593.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006425/9.

(130006971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Thermo Fisher Scientific Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.820.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006435/9.

(130006261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sustainable Capital Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.981.

—

EXTRAIT

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiat.

Steinsel, le 7 janvier 2013.

Zharol Expert SA

J. GIRAULT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013004267/14.

(130003945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

P2 German Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 173.726.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PK2 Holding Company Limited, having its registered office in Paragon House, 95-97 Halkett Place, St Helier, Jersey JE2 4WH, Channel Islands, registered with the Companies Registry of Jersey under number 109224;

2. Delphin Treuhand GmbH, having its registered address at Huyssenallee 44, 45128 Essen, Germany, registered with the Companies Registry of Essen under number HRB16293,

duly represented by Mrs. Séverine DESNOS, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur' by the appearing person representing the incorporators and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporators, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Definitions and Interpretation

Art. 1. Definitions. In addition to the other terms defined in other articles of these Articles, the following terms and words shall have the meaning, if and when written with capital letters:

A Manager means a Manager appointed collectively by the Shareholders out of a list of candidates proposed by the A Shareholder and who shall be designated as A Manager, and who can only be removed or replaced collectively by the Shareholders with a new A Manager out of a list of candidates proposed by the A Shareholder.

A Share means an A ordinary share in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-).

A Shareholder means the holder of the A Shares.

Articles has the meaning given to that term in Article 3.

Associate means:

i) in the case of a company, a subsidiary undertaking or parent undertaking of the company, and any other subsidiary undertaking of such parent undertaking;

ii) in any other case, any body corporate or unincorporated association (including but not limited to a partnership, limited partnership or trust) directly or indirectly controlled by the person concerned, and for this purpose "control" shall have the same meaning as provided for in section 1124 of the United Kingdom Corporation Tax Act 2010.

B Manager means a Manager appointed collectively by the Shareholders out of a list of candidates proposed by the B Shareholder and who shall be designated as B Manager and who can only be removed or replaced collectively by the Shareholders with a new B Manager out of a list of candidates proposed by the B Shareholder.

B Share means a B ordinary share in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-).

B Shareholder means the holder of the B Shares.

Board means the board of managers ("conseil de gérance") of the Company from time to time.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Business Day means a day other than a Saturday, Sunday or a day on which banks are authorised to close in Germany or the City of Luxembourg.

Business Plan means the business plan and the budget in respect of the Group from time to time.

C Manager means a Manager appointed collectively by the Shareholders and who shall be designated as C Manager and who can be removed or replaced collectively by the Shareholders.

Chairman means the chairman of the Board from time to time and as appointed in accordance with Article 14.1.

Companies Law has the meaning given to that term in Article 3.

Default Event means any event defined as such in any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be.

Default Notice has the meaning given to that term in Article 19.2.

Defaulting Shareholder has the meaning given to that term in clause 19.1.

Disposal means the sale, transfer or other disposition of a Property or any Indirect Investment Vehicle that owns (either directly or indirectly) such Property.

Financial Year has the meaning given to that term in Article 20.

Group means the Company and its subsidiaries (including each of the Indirect Investment Vehicles) from time to time and the expression "Group Member" means any one of them.

Indirect Investment Vehicle means any subsidiary, partnership or other legal entity tax resident in Germany that is, or will be, either directly or indirectly wholly owned, or through a majority shareholding controlled, by the Company.

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg.

Luxembourg GAAP means the generally accepted accounting principles applicable under Luxembourg law.

Manager means a manager ("gérant") of the Company designated as an A Manager or a B Manager or a C Manager, as the case may be, appointed in accordance with the Articles and the expression "Managers" shall be construed accordingly.

NAV means at the relevant time, the net asset value of the Company determined in accordance with Luxembourg GAAP.

Non-Defaulting Shareholder has the meaning given to that term in clause 19.1.

Property means, as the context requires:

(i) any property acquired by the Company after the date of these Articles, either directly or by way of an Indirect Investment Vehicle; and

(ii) any interest in such property;

and the expression "Properties" shall be construed accordingly;

Quarter means a quarter of the Financial Year each such quarter ending on 31 December, 31 March, 30 June and 30 September.

Quarter End means the last day of each Quarter.

Shareholder means any person registered in the Shareholders' Register, in application of Article 185 of the Companies Law, as the holder and legal owner of Share(s) from time to time.

Shareholder Funding has the meaning given to that term in Article 19.3.

Shares means the A Shares and the B Shares and the expression Shares shall be construed accordingly.

Shareholders' Agreement means any agreement that might from time to time have been entered into by the Company with all of the Shareholders.

Shareholders' Register means the register of Shareholders of the Company maintained at the registered office of the Company.

Unpaid Funding has the meaning given to that term in clause 19.5.

Art. 2. Interpretation. In these Articles:

(a) any other words or expressions in these articles will bear the same meaning (unless otherwise defined or the context otherwise requires) as in the Companies Law;

(b) references to statutory provisions or enactments will include references to any amendment, modification, extension, consolidation, replacement or re-enactment of any such provision or enactment from time to time in force and to any regulation, instrument or order or other subordinate legislation made under such provision or enactment; and.

(c) references to persons in these articles will, in addition to natural persons, include bodies corporate, partnerships and unincorporated associations.

Title II. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 3. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of Luxembourg, under the name of "P2 GERMAN LOGISTICS S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915, as amended from time to time (the "Companies Law") as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. - Registered Office

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the Board.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

5.3 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. Corporate Object.

6.1 The object of the Company is to borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company will lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

6.2 The Company may also act as a joint venture and take direct or indirect participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises or companies or entities; and acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

6.3 The Company may use its funds to invest directly or indirectly in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of properties or securities of whatever origin, to participate in the creation, development, control and/or sale of any enterprise, entity or property, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

6.4 Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

6.5 The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

6.6 In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title III. Capital - Shares

Art. 7. Share Capital.

7.1 The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by (i) six thousand two hundred fifty (6,250) A Shares and (ii) six thousand two hundred fifty (6,250) B Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

7.2 The A Shares and the B Shares constitute separate classes of Shares and will have the same rights and obligations and rank equally for all purposes unless otherwise stated in these Articles.

7.3 Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by law, Article 7.1 will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the Manager (s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

7.4 Each Share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence, unless otherwise provided in these Articles and subject to and in accordance with any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.5 The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the meeting of the Shareholders deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 Shares may not be transferred to a non-shareholder unless Shareholders shall have agreed thereto in compliance with the requirements of the Companies Law. Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

8.2 No shareholder shall sell, transfer, or otherwise dispose of any Share or grant any interest in any Share other than as permitted by the Articles and any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be.

8.3 A Shareholder may at any time transfer all (but not some) of its Shares to any of its Associates in accordance with the Articles, provided that:

- the transferor provides such evidence as the other Shareholder may reasonably require that the transferee is an Associate of the transferor and can comply with the obligations on its part in these Articles and any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be;

- the transferor transfers to the Associate any and all other rights, claims and contractual arrangements, in particular shareholder loans or service agreements that may exist, as the case may be, to the transferee;

- the Company or the other Shareholder is not adversely affected by such transfer;

- all costs and expenses in relation to such transfer are borne by the transferor, and the other Shareholder and the Company are indemnified accordingly; and

- if the transferee ceases to be an Associate of the transferor, the transferee shall immediately transfer all its Shares which it holds back to the transferor or to another Associate of the A Shareholder or the B Shareholder (as the case may be).

8.4 If the Company has at least two shareholders, the shares are freely transferable between the Shareholders.

8.5 In case of a sole shareholder, the Shares of the Company are freely transferable to non-shareholders.

8.6 For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

8.7 The Board may, as a condition to the registration of any transfer of Shares, require the transferee to execute and deliver to the Company a deed agreeing to be bound by the terms of any applicable Shareholders Agreement, as the case may be, or similar document in force between some or all of the Shareholders and the Company in a form that the Board may reasonably require, and the relevant transferee shall not be alloted such Shares or registered as their holder and legal owner in the Shareholders' Register unless or until he has delivered to the Company such deed or document, as the case may be.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1 The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

9.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of Shareholder(s).

Title IV. General Meetings of Shareholders

Art. 10. Power of the General Meeting.

10.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

10.2 Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened shall be by unanimous vote and are only validly taken insofar as both Shareholder(s) are present or represented.

10.3 If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.4 If a quorum of Shareholders is not present at all times during a meeting of the Shareholders, no business shall be transacted and such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Shareholders representatives present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).

Art. 11. Vote.

11.1 Each Share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

11.2 The Company will recognise only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11.3 The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing, and unanimity of all Shareholders will be required for such resolutions to be validly adopted.

Art. 12. Single Shareholder.

12.1 If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

12.2 The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of Article 12.1 are recorded in minutes or drawn-up in writing.

12.3 Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title V. Management

Art. 13. Board. The Company shall be managed by the Board which shall consist of five (5) Managers and be composed of one (1) A Manager, one (1) B Manager and three (3) C Managers. The Manager(s) do not need to be Shareholder(s). Subject to these Articles, the Managers are appointed and removed at any time with or without cause (ad nutum), by the general meeting of Shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 14. Meetings.

14.1 The Board shall choose from among its members a Chairman. The position of Chairman shall be held for alternate periods of six (6) months from the date of these Articles (or such other period as the Shareholders shall agree) by a C Manager resident in Luxembourg. The Chairman shall not have a casting vote. The Board may also choose a secretary, who needs not to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

14.2 The Board shall meet upon call by the Chairman, or any Manager, at the place indicated in the notice of meeting, and at such time or times as the Board may agree, but in any event not less frequently than two (2) calendar months after each Quarter End by not less than seventy-two (72) hours notice (or such other period of notice as the Board may agree from time to time) specifying the date, time and place of the meeting and the business to be transacted at that meeting with a detailed agenda, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting, and provided that all the Managers may, by notice in writing to the Company, waive such notice in respect of any particular meeting of the Board.

14.3 Any written or verbal notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

14.4 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another Manager as his/her proxy.

14.5 The Board may only deliberate and/or or act validly if at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by unanimous vote of the Managers present or represented at such meeting.

14.6 If a quorum of Managers is not present at all times during a meeting of the Board, no business shall be transacted and such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Managers (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).

14.7 A resolution in writing signed by the Managers shall be as valid and effective as if it had been passed at a Board meeting duly convened and held and may consist of several documents in the like form each signed by one or more of the Managers, provided that resolutions in writing must be signed by all Managers to be valid and the majority of the Managers have signed it in Luxembourg.

14.8 Any and all Managers may participate in any meeting of the Board by means of a telephone conference or similar communicating equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting in this manner shall be deemed to constitute presence in person at such meeting, provided that the majority of the Managers participating in such Board meeting are physically present in Luxembourg and that the meeting is initiated and chaired by a Manager located in Luxembourg, and provided further that at least one Board meeting in each twelve (12) month period should be held in person physically in Luxembourg.

Art. 15. Minutes of the Meetings.

15.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who presided at such meeting.

15.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by two (2) Managers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Powers.

16.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of management, administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

16.2 All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

16.3 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any Manager or Managers or to any committee (the members of which need not to be Managers) deliberating under such terms and with such powers as the Board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be Managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

16.4 The matters set out below shall not be carried out by the Company unless first consented to by the Shareholders unanimously, provided that in no circumstances the Shareholders shall interfere with the management of the Company:

- Approval of the Business Plan;
- Any amendments to the Business Plan;
- Acting outside the scope of the Business Plan;
- Any of the following in relation to the Company or any Indirect Investment Vehicle:

(i) Acquisition of any Property;

(ii) Disposal of any Property;

(iii) Any borrowing or indebtedness;

(iv) Entering into any building contract; and

(v) Entering into any agreement for lease or lease in respect of any Property with any proposed tenant or occupier.

Art. 17. Representation. The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) C Managers or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board.

Art. 18. Liability. In the execution of their mandate, the Managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title VI. Defaults

Art. 19. Default Events.

19.1 A Shareholder shall be a defaulting Shareholder (a "Defaulting Shareholder") upon the occurrence of a Default Event and the other Shareholder shall be a non-defaulting Shareholder (a "Non-Defaulting Shareholder"):

19.2 Each Shareholder shall immediately notify the Company and the other Shareholder if it becomes a Defaulting Shareholder or it becomes aware of the occurrence of a Default Event in relation to the other Shareholder (a "Default Notice").

19.3 Without prejudice to any other rights or remedies it may have, upon the receipt of a Default Notice in relation to any Default Event other than in respect of the funding by the relevant Shareholder of any amount as may be required under any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be, within the required time period (a "Shareholder Funding"), the Non-Defaulting Shareholder shall have the right to acquire the Shares and any shareholder loans that may exist, as the case maybe, held directly or indirectly by the Defaulting Shareholder at a price equal to eighty per cent (80%):

- of the value of the Defaulting Shareholder's Shares based on the NAV; and
- of any outstanding loans, as the case may be.

19.4 The Non-Defaulting Shareholder shall be entitled to exercise its right under Article 19.3 no later than three (3) months following the date of receipt of the Default Notice by serving written notice on the Defaulting Shareholder of its intention to effect the acquisition. In case of a failure to notify the Defaulting Shareholder within three (3) months following the date of receipt of the Default Notice, the Non-Defaulting Shareholder shall be deemed to have waived its right to acquire the Defaulting Shareholder's Shares and associated shareholder loans, as the case may be, under Article 19.3.

19.5 Without prejudice to any other rights or remedies it may have, upon the receipt of a Default Notice in relation to a Default Event relating to a Shareholder Funding, the Non-Defaulting Shareholder may pay such amount that the Defaulting Shareholder has failed to fund with respect to a Shareholder Funding (the "Unpaid Funding") provided that the Non-Defaulting Shareholder shall be entitled to be reimbursed the Unpaid Funding in accordance with the relevant provisions of any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be, from the date of payment of the Unpaid Funding until such date the Unpaid Funding has been repaid to the Non Defaulting Shareholder. The Non-Defaulting Shareholder shall be entitled to exercise its right under this Article 19.5 by notifying in writing the Defaulting Shareholder of its intention to pay the Unpaid Funding no later than two (2) months following the date of receipt of the Default Notice. In case of failure to notify the Defaulting Shareholder in writing within two (2) months following the date of receipt of the Default Notice, the Non-Defaulting Shareholder shall be deemed to have waived its right to fund the Unpaid Funding. The end of the two (2) months notice period will be deemed to be the service of a valid Default Notice to trigger the rights under Article 19.3.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

19.6 If any Defaulting Shareholder does not execute transfer(s) in respect of shares registered in its name in accordance with this Article 19, such Defaulting Shareholder will be deemed to have irrevocably appointed the Managers for the time being, as the duly appointed agents of such shareholder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of such shareholder all documents necessary to give full effect to the transfer of the relevant shares to the relevant transferee.

19.7 The Board will without delay register the transfer(s) in the Shareholders' Register and publish such transfer(s), after which the validity of such proceedings will not be questioned by any person.

Title VII. Accounts

Art. 20. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the next year (the "Financial Year").

Art. 21. Annual Accounts.

21.1 The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board as at the end of each Financial Year and will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

21.2 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of Shareholders.

Art. 22. Profits, Reserves and Dividends.

22.1 Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, any distribution by the Company (of profits or dividends or otherwise) to its Shareholders must be made in accordance with and subject to any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be.

22.2 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of Shareholders represents the net profit of the Company.

22.3 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

22.4 The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of Shareholders, which may resolve:

(i) to pay a dividend to the Shareholders proportionally to the Shares they hold or

(ii) to carry them forward or

(iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

22.5 The Board may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current Financial Year provided that:

(i) the annual accounts of the preceding Financial Year have been duly approved by a resolution of the Shareholders;

(ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the Managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last Financial Year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to reserve(s) to be established according to the applicable law or the present Articles.

22.6 If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the Shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the Shareholders.

22.7 The general meeting of Shareholders has also the right to distribute at any moment to the Shareholders any net profits deriving from the previous Financial Years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VIII. Supervision

Art. 23. Statutory Auditor.

23.1 The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s) in accordance with the Companies Law, who need not be Shareholders.

23.2 The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of Shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

23.3 The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of Shareholders.

Title IX. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

24.2 Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

24.3 Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the Shareholders proportionally to the Shares they hold in the Company however always subject to and in accordance with any applicable Shareholders' Agreement, as the case may be.

Art. 25. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law.

Transitory provision

The first Financial Year shall begin as from the date of incorporation of the Company and end on 30 September 2013.

Subscription and Paying-up

The Articles having thus been established, PK2 Holding Company Limited and Delphin Treuhand GmbH, prenamed, declare to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) Shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, each with payment of share premium linked to their respective Shares (which will remain at the free disposal of the Company), as follows:

Subscriber	Number and classes of Shares	Subscribed amount	% of share capital	Share Premium
PK2 Holding Company Limited	6,250 A Shares	EUR 6,250.-	50%	EUR 8,750
Delphin Treuhand GmbH	6,250 B Shares	EUR 6,250.-	50%	EUR 8,750
TOTAL	12,500	EUR 12,500.-	100%	EUR 17,500

All the twelve thousand five hundred (12,500) Shares of the Company have been fully paid in by the subscribers prenamed (and the above mentioned share premium has also been fully paid by them) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company (as well as the above mentioned share premium), as certified to the undersigned notary.

Resolution of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, represented as here above stated, representing the entire corporate capital take the following resolutions:

1) The registered office of the Company is set at 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2) The number of Managers is fixed at five (5).

3) The following person is appointed A Manager for an unlimited period:

- Mr Roger SPORLE, born in Lowestoft (United Kingdom), on the 22 nd of January 1961, residing at Midmills House, Mill End, Claverling, Saffron Walden, Essex CB11 4RR, United Kingdom.

The following person is appointed B Manager for an unlimited period:

- Mr Christian BISCHOFF, born in Husum (Germany) on the 15 th of January 1966, residing in Am Schwarzen Weiher 6, 40764 Langenfeld, Germany;

The following persons are appointed C Managers for an unlimited period:

- Mr. Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on 26 th July 1975 in Rocourt, Belgium, professionally residing at 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

- Mr. Adrien ROLLE, director of companies, born on 21 th August 1975 in Liège, Belgium, professionally residing at 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

- Mrs. Séverine DESNOS, private employee, born on 17 April 1973 in Flers (France), professionally residing at L-2557 Luxembourg, 18, Rue Robert Stumper, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read and translated into a language known by the proxyholder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu

1 PK2 HOLDING COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Paragon House, 95-97 Halkett Place, St Helier, Jersey JE2 4WH, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 109224;

2 Delphin Treuhand GmbH, ayant son siège social à Huyssenallee 44, 45128 Essen, Allemagne, inscrite au Registre des Sociétés de Essen sous le numéro HRB16293,

dûment représentées par Melle Séverine Desnos, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations. Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire instrumentant, resteront annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les fondateurs, représentés comme indiqué ci-dessus, ont priés le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I er . Définitions et Interprétation

Art. 1 er . Définitions. En plus des autres termes définis dans d'autres Articles de ces Statuts, les termes et mots suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscule.

Affilié signifie:

(i) dans le cas d'une société, une filiale ou un actionnaire de la société, et toute autre filiale de cet actionnaire;

(ii) dans tous les autres cas, toute société ou association sans personnalité morale constituée (incluant mais ne se limitant pas à un partnership, limited partnership or un trust) directement ou indirectement contrôlée par la personne concernée, et dans ce cadre "contrôle" doit avoir la même signification que celle donnée dans la section 1124 du United Kingdom Corporation Tax Act 2010.

Associé signifie toute personne enregistrée dans le Registre de la Société, conformément à l'Article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteur et propriétaire de Part(s) Sociale(s) au fil du temps.

Associé A signifie un Associé détenant les Parts Sociales A.

Associé B signifie un Associé détenant les Parts Sociales B.

Associé Défaillant a la signification donnée à l'Article 19.1.

Associé Non-Défaillant a la signification donnée à l'Article 19.1.

Cession signifie la vente, le transfert ou toute cession d'une Propriété ou de tout Véhicule Indirect d'Investissement qui détient (directement ou non) cette Propriété.

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société tel que constitué au fil du temps.

Evénement de Défaut signifie tout événement qualifié en tant que tel dans tout Pacte d'Associés applicable, le cas échéant.

Exercice Social a la signification donnée à l'Article 20.

Fin de Trimestre signifie le dernier jour de chaque Trimestre.

Financement d'Associé a la signification donnée à l'Article 19.3.

Financement Non Payé a la signification donnée à l'Article 19.5.

Gérant signifie un gérant de la Société désigné en tant que Gérant A ou Gérant B ou Gérant C, le cas échéant, nommé conformément aux Statuts et l'expression "Gérants" devra être interprétée en conséquence.

Gérant A signifie un Gérant nommé collectivement par les Associés à partir d'une liste de candidats proposée par un Associé A et qui est désigné en tant que Gérant A et qui ne peut être révoqué ou remplacé que collectivement par les Associés par un nouveau Gérant A à partir d'une liste de candidats proposée par l'Associé A.

Gérant B signifie un Gérant nommé collectivement par les Associés à partir d'une liste de candidats proposée par un Associé B et qui est désigné en tant que Gérant B et qui ne peut être révoqué ou remplacé que collectivement par les Associés par un nouveau Gérant B à partir d'une liste de candidats proposée par l'Associé B.

Gérant C signifie un Gérant nommé collectivement par les Associés et qui est désigné en tant que Gérant C et qui peut être révoqué ou remplacé collectivement par les Associés.

Groupe signifie la Société et ses filiales (incluant tout Véhicule Indirect d'Investissement) au fil du temps et l'expression "Membre du Groupe" signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Jour Ouvrable signifie un jour autre que samedi ou dimanche ou un jour pendant lequel les banques sont autorisées à fermer en Allemagne ou dans la ville de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Loi sur les Sociétés a le sens donné à l'Article 3.

Luxembourg signifie le Grand Duché du Luxembourg.

Notification de Défaut a la signification donnée à l'Article 19.2.

Pacte d'Associés signifie tout pacte qui pourrait avoir été conclu au fil du temps par la Société avec tous ses Associés, le cas échéant.

Parts Sociales signifie les Parts Sociales A et les Parts Sociales B et l'expression Parts Sociales devra être interprétée en conséquence.

Part Sociale A signifie une Part Sociale ordinaire de classe A dans le capital social de la Société et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Part Sociale B signifie une Part Sociale ordinaire de classe B dans le capital social de la Société et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Plan d'Affaires signifie le plan d'affaires et le budget du Groupe au fil du temps.

Président signifie le président du Conseil au fil du temps et tel que nommé conformément à l'Article 14.1.

Principes Comptables Luxembourgeois (Luxembourg GAAP) signifie les principes comptables généralement acceptés applicables en droit Luxembourgeois.

Propriété signifie, en fonction du contexte:

(i) toute propriété acquise par la Société après la date des présents Statuts, soit directement soit par l'intermédiaire d'un Véhicule Indirect d'Investissement; et

(ii) toute participation dans cette propriété;

et l'expression "Propriété" devra être interprétée en conséquence.

Registre des Associés signifie le registre des Associés de la Société maintenu au siège social de la Société.

Statuts a la signification donnée à l'Article 3.

Trimestre signifie un trimestre de l'Année Sociale, chacun de ces trimestres se terminant le 31 décembre, le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre.

Véhicule Indirect d'Investissement signifie toute filiale, tout partnership ou autre entité juridique résidente fiscale en Allemagne qui est, ou qui sera, soit directement soit indirectement entièrement détenu, ou contrôlé à travers une participation majoritaire, par la Société.

VNA signifie au moment opportun, la valeur nette d'inventaire de la Société déterminée conformément aux Principes Comptables Luxembourgeois.

Art. 2. Interprétation. Dans les présents statuts:

(a) tous les autres mots ou expressions des présents Statuts auront le même sens (à moins qu'ils ne soient définis autrement ou que le contexte ne l'exige) que dans la Loi sur les Sociétés;

(b) les références aux dispositions légales ou textes de loi contiendront des références aux amendements, modifications, extensions, consolidations, remplacements ou remises en vigueur de toute disposition ou de tout texte de loi en vigueur au fil du temps et à toute réglementation, tout instrument ou ordre ou toute autre mesure législative subordonnée prise en application de telles dispositions ou de tels textes de loi.

(c) les références à des personnes dans les présents Statuts, en plus de personnes physiques, incluront les personnes morales, les partenariats et les associations sans personnalité morale.

Titre II. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 3. Forme-Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de "P2 GERMAN LOGISTICS S.à r.l." (ci-après dénommée la "Société") qui sera régie par les lois se rapportant à une telle entité et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège Social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du Conseil.

5.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil.

5.3 Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société lu-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

xembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 6. Objet Social.

6.1 L'objet de la Société est d'emprunter sous toutes les formes, sauf par le recours à une offre publique. La Société peut émettre, uniquement par le biais de placement privé, des titres, obligations, créances ou toutes autres formes d'emprunt. La Société prêtera des fonds, y compris des fonds provenant d'emprunts et/ou de créances à long terme à ses filiales ou à toute autre société. La Société peut également donner des garanties et constituer des cautions en faveur de parties tierces pour garantir ses obligations ou celles émises par ses filiales ou toute autre société. La Société peut aussi nantir, transférer, hypothéquer mais aussi constituer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

6.2 La société pourra également agir en tant qu'entreprise commune et prendre des participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société ou entité commerciale, industrielle, financière ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; et acquérir des valeurs mobilières et des droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

6.3 La Société pourra utiliser ses fonds pour investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres ou propriétés de toute origine, participer à la création, au développement, au contrôle et/ou à la cession de toute entreprise ou entité ou propriété, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

6.4 Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

6.5 La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

6.6 D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre III. Capital social - Parts sociales

Art. 7. Capital Social.

7.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par (i) six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales A et (ii) six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales B, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement libérées.

7.2 Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B constituent des classes séparées de Parts Sociales et auront les mêmes droits et obligations et elles sont égales en rang à toutes fins, sauf mention contraire dans les présents Statuts.

7.3 Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, l'Article 7.1 sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause; cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

7.4 Chaque Part Sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes, sous réserve de dispositions contraires dans ces Statuts et sous réserve et conformément à tout Pacte d'Associés applicable, le cas échéant.

7.5 Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 8. Cession des Parts Sociales.

8.1 Les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées à un non-associé à moins que les Associés y aient donné leur accord en conformité avec les conditions de la Loi sur les Sociétés. Les transferts de Parts Sociales doivent être enregistrés par un acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne sont valables vis-à-vis de la Société ou des tiers qu'à partir du moment où ceux-ci ont été notifiés à la Société ou acceptés par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8.2 Aucun Associé ne peut vendre, transférer ou autrement disposer d'une Part Sociale ou consentir un intérêt relatif à cette Part Sociale autrement que d'une façon permise dans ces Statuts et dans tout Pacte d'Associés applicable, le cas échéant.

8.3 Un Associé peut à tout moment transférer toutes (et pas seulement une partie de) ses Parts Sociales à n'importe lequel de ses Affiliés conformément aux Statuts, sous réserve que:

- le cédant fournisse toute preuve que l'autre Associé pourrait requérir de façon raisonnable montrant que le cessionnaire est un Affilié du cédant et peut remplir ses obligations dans le cadre des présents Statuts et de tout Pacte d'Associés applicable, le cas échéant;

- le cédant transfère à l'Affilié tous les autres droits, créances, et arrangements contractuels, en particulier les prêts d'associés et les contrats de service pouvant exister, le cas échéant, au cessionnaire;

- la Société ou l'autre Associé ne soit pas négativement affectés par ce transfert;

- tous les coûts et dépenses liés à ce transfert soient supportés par le cédant, et que l'autre Associé et la Société soient indemnisés en conséquence; et

- si le cessionnaire cesse d'être un Affilié du cédant, le cessionnaire devra immédiatement re-transférer toutes ses Parts Sociales qu'il détient au cédant ou à un autre Affilié de l'Associé A ou de l'Associé B (selon le cas).

8.4 Si la Société a au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.5 Si la Société n'a qu'un seul associé, les Parts Sociales seront librement cessibles à des non-associés.

8.6 Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

8.7 Le Conseil peut, en tant que condition de l'enregistrement de tout transfert de Parts Sociales, demander à ce que le cessionnaire exécute et délivre à la Société un contrat par lequel il accepte d'être lié par les termes de toute Pacte d'Associés applicable, le cas échéant, ou document similaire pouvant être en vigueur entre certains ou tous les Associés et la Société dans un format que le Conseil peut requérir de façon raisonnable, et le cessionnaire en question ne pourra se voir allouer ces Parts Sociales ou se voir enregistré dans le Registre d'Associés en tant que détenteur et propriétaire légal sauf si et jusqu'à ce qu'il ait remis à la Société un tel contrat ou document, le cas échéant.

Art. 9. Rachat des Parts Sociales.

9.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

9.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des Associés.

Titre IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

10.1 Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

10.2 Les résolutions à prendre lors d'une assemblée des Associés régulièrement convoquée seront adoptées à l'unanimité, et ne sont valablement prises que dans la mesure où les deux (2) Associés sont présents ou représentés.

10.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.4 Si un quorum d'Associés n'est pas présent à tout moment pendant une assemblée d'Associés, aucune décision ne pourra être prise et cette assemblée devra être ajournée et reconvoquée pour être tenue au moment et au lieu à Luxembourg tel que déterminé par les représentants des Associés présents (sous réserve que la convocation en ce qui concerne l'heure, la date et l'endroit de l'assemblée reconvoquée soit donnée à toute personne ayant le droit de participer à cette assemblée pas moins de quarante-huit (48) heures avant l'assemblée).

Art. 11. Vote.

11.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

11.2 La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Part Sociale; lorsqu'une Part Sociale sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

11.3 La tenue des assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). Dans un tel cas, chaque Associé peut recevoir la formulation exacte du texte des résolutions ou décisions à adopter, et il peut donner son vote par écrit, et ces résolutions ne pourront être valablement adoptées qu'à l'unanimité de tous les Associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12.2 Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre de l'Article 12.1 seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

12.3 De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. Gérance

Art. 13. Conseil. La Société sera administrée par le Conseil constitué de cinq (5) Gérants et composé d'un (1) Gérant A, d'un (1) Gérant B et de trois (3) Gérants C. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associé(s). Sous réserve des dispositions de ces Statuts, les Gérants sont nommés et révoqués à tout moment, avec ou sans justification par l'assemblée générale des Associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 14. Réunions.

14.1 Le Conseil devra choisir parmi ses membres un Président. La position de Président devra être tenue pour des périodes alternées de six (6) mois à partir de la date de ces Statuts (ou toute autre période que les Associés peuvent décider) par un Gérant C résident au Luxembourg. Le Président n'a pas de voix pouvant départager les votes. Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées d'Associés.

14.2 Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de tout Gérant, au lieu indiqué dans la convocation à la réunion, et à toute(s) heure(s) que le Conseil peut décider, mais en tous les cas jamais moins fréquemment que deux (2) mois calendaires après chaque Fin de Trimestre et avec pas moins de soixante-douze (72) heures de préavis (ou toute autre période de convocation que le Conseil peut décider au fil du temps) spécifiant la date, l'heure et le lieu de la réunion et les affaires devant y être traitées avec un agenda détaillé, excepté en cas d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion, et sous réserve que les Gérants puissent, par le biais d'une notification écrite, renoncer à ce droit de convocation par rapport à une réunion du Conseil en particulier.

14.3 Toute convocation écrite ou verbale de toute réunion du Conseil devra être adressée à tous les Gérants. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil.

14.4 Tout Gérant pourra prendre part à une réunion du Conseil en nommant en tant que mandataire un autre Gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

14.5 Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant A, un (1) Gérant B et un (1) Gérant C sont présents ou représentés à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à l'unanimité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

14.6 Si un quorum de Gérants n'est pas présent à tout moment pendant une réunion du Conseil, aucune décision ne pourra être prise et cette réunion devra être ajournée et reconvoquée pour être tenue au moment et au lieu à Luxembourg tel que déterminé par les Gérants (sous réserve que la convocation en ce qui concerne l'heure, la date et l'endroit de la réunion reconvoquée soit donnée à toute personne ayant le droit de participer à cette réunion pas moins de quarante-huit (48) heures avant la réunion).

14.7 Une résolution par écrit, approuvée et signée par les Gérants sera valable et effective comme si elle avait été passée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en différents documents d'une même format chacun signé par un ou plusieurs Gérants, sous réserve du fait que les résolutions circulaires doivent être signées par tous les Gérants pour être valables et que la majorité des Gérants devront les avoir signées au Luxembourg.

14.8 Tous les Gérants peuvent participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre les uns les autres et la participation à une réunion de cette manière sera sensée constituer une présence en personne à cette réunion, à la condition que la majorité des Gérants participant à cette réunion du Conseil soient physiquement présentes au Luxembourg et que la réunion soit initiée et présidée par un Gérant situé au Luxembourg et aussi à la condition que au moins une réunion du Conseil se tienne dans un délai de douze (12) mois physiquement au Luxembourg.

Art. 15. Procès-verbal des réunions.

15.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil devront être signés par le Président ou, en son absence, par le Président pro tempore qui présidera une telle réunion.

15.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le Président, le secrétaire ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Pouvoirs

16.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes de gestion, d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

16.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des Associés seront de la compétence du Conseil.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

16.3 Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des Associés, à un ou plusieurs Gérant(s) ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être Gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être Gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

16.4 Les décisions visées ci-dessous ne pourront pas être prises par la Société sauf si les Associés y ont consenti de façon unanime au préalable, à la condition toutefois que les Associés n'interfèrent en aucune circonstance dans la gestion de la Société:

- l'approbation du Plan d'Affaire;
- toute modification du Plan d'Affaire;
- toute action en dehors du champs d'application du Plan d'Affaire;
- n'importe laquelle des décisions ci-dessous en rapport avec la Société ou un Véhicule Indirect d'Investissement:

(i) l'acquisition d'une Propriété;

(ii) la Cession d'une Propriété;

(iii) tout emprunt ou endettement;

(iv) la conclusion d'un contrat de construction;

(v) la conclusion de tout contrat pour la location ou la location en rapport avec toute Propriété avec tout locataire ou occupant.

Art. 17. Représentation. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants C ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) a qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Art. 18. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les Gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre VI. Défauts

Art. 19. Evénements de Défaut.

19.1 Un Associé sera un Associé défaillant (un "Associé Défaillant") lors de la survenance d'un Evénement de Défaut et l'autre Associé sera un Associé non-défaillant (un "Associé Non-Défaillant"):

19.2 Chaque Associé devra immédiatement notifier à la Société et l'autre Associé si il devient un Associé Défaillant ou si il est au courant de la survenance d'un Evénement de Défaut en rapport avec l'autre Associé (une "Notification de Défaut").

19.3 Sans préjudice de tous autres droits ou actions qu'il pourrait avoir, à la réception d'une Notification de Défaut en rapport avec tout Evénement de Défaut autre que relatif à un financement par l'Associé pertinent de tout montant qui pourrait être requis dans un Pacte d'Associés, le cas échéant, dans le délai applicable (un "Financement d'Associé"), l'Associé Non-Défaillant aura le droit d'acquérir les Parts Sociales et tout prêt d'associé pouvant exister, le cas échéant, détenu directement ou indirectement par l'Associé Défaillant, à un prix égal à quatre-vingt pour cent (80%):

- de la valeur des Parts Sociales de l'Associé Défaillant sur base de la VNA. et
- de tout prêt restant, le cas échéant.

19.4 L'Associé Non-Défaillant aura le droit d'exercer son droit dans le cadre de l'Article 19.3 pas plus tard que trois (3) mois à compter de la réception de la Notification de Défaut, en notifiant par écrit à l'Associé Défaillant son intention d'effectuer l'acquisition. Faute de notification à l'Associé Défaillant dans les trois (3) mois suivant la date de réception de la Notification de Défaut, l'Associé Non-Défaillant sera sensé avoir renoncé à son droit d'acquérir les Parts Sociales de l'Associé Défaillant et les prêts d'associés (le cas échéant) dans le cadre de l'Article 19.3.

19.5 Sans préjudice de tous autres droits ou actions qu'il pourrait avoir, à la réception d'une Notification de Défaut relative à un Evénement de Défaut lié à un Financement d'Associé, l'Associé Non-Défaillant pourra payer le montant que l'Actionnaire Défaillant aura manqué de payer en rapport avec un Financement d'Associé (le "Financement Non Payé") sous réserve que l'Associé Non-Défaillant aura droit au remboursement du Financement Non Payé conformément aux dispositions pertinentes de toute Pacte d'Associés applicable, le cas échéant, à compter de la date de paiement du Financement Non Payé jusqu'à la date à laquelle le Financement Non Payé a été repayé à l'Associé Non-Défaillant. L'Associé Non-Défaillant aura le droit d'exercer son droit dans le cadre de l'Article 19.5 en notifiant par écrit à l'Associé Défaillant son intention de payer le Financement Non Payé pas plus tard que deux (2) mois à compter de la réception de la Notification de Défaut. Faute de notification à l'Associé Défaillant par écrit dans les deux (2) mois suivant la réception de la Notification de Défaut, l'Associé Non-Défaillant sera sensé avoir renoncé à son droit de financer le Financement Non Payé. La fin de la période de deux (2) mois sera sensée être la remise d'une Notification de Défaut valable pour déclencher les droits dans le cadre de l'Article 19.3.

19.6 Si un Associé Défaillant n'exécute pas un ou plusieurs transfert(s) en rapport avec des parts sociales enregistrées en son nom conformément à cet Article 19, cet Associé Défaillant sera sensé avoir irrévocablement nommé les Gérants

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

alors en exercice, en tant qu'agents dûment nommés de cet associé avec tout pouvoir d'exécuter, de compléter et de délivrer au nom et pour le compte de cet associé tous les documents nécessaires afin de donner plein effet au transfert des parts sociales en question au cessionnaire pertinent.

19.7 Le Conseil enregistra sans retard le(s) transfert(s) dans le Registre d'Associés, après quoi la validité de ces procédures ne pourra plus être remise en cause par personne.

Titre VII. Comptes

Art. 20. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante (l'"Exercice Social").

Art. 21. Comptes Annuels.

21.1 Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil à la fin de chaque Exercice Social et seront à la disposition des Associés au siège social de la Société.

21.2 Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des Associés.

Art. 22. Bénéfices, Réserves et Dividendes.

22.1 Nonobstant tout disposition en sens contraire dans les présents statuts, tout distribution par la Société (de bénéfices, de dividendes ou autre) à ses Associés doit se faire en conformité avec et sous réserve de tout Pacte d'Associés applicable, le cas échéant.

22.2 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés, constituera le bénéfice net de la Société.

22.3 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.4 Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des Associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux Associés proportionnellement à leurs Parts Sociales ou

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

22.5 Le Conseil pourra décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'Exercice Social en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'Exercice Social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des Associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les Gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier Exercice Social, augmenté des bénéfices reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer aux réserves conformément à la loi ou les présents Statuts.

22.6 Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux Associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les Associés.

22.7 L'assemblée générale des associés a aussi le droit de distribuer à tout moment aux Associés tout bénéfice provenant des précédents Exercices Sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Title VIII. Surveillance

Art. 23. Commissaire aux Comptes.

23.1 La Société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes conformément à la Loi sur les Sociétés, qui n'ont pas besoin d'être Associés.

23.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il en est, doivent être nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que le terme de leur mandat.

23.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum), par une résolution de l'assemblée générale des Associés.

Titre IX. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

24.2 Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

24.3 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société, toutefois toujours sous réserve du respect et conformément à tout Pacte d'Associés applicable, le cas échéant.

Art. 25. Divers. Tous les points non régis par ces Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi sur les Sociétés.

Disposition transitoire

Le premier Exercice Fiscal de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, PK2 Holding Company Limited et Delphin Treuhand GmbH, prenommés, déclarent souscrire aux douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de la Société, représentant l'entièreté du capital social de la Société, chacun avec paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Sociales souscrites (qui restera à la libre disposition de la Société), comme suit:

Souscripteurs	Nombre et classe de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social	Prime d'émission
PK2 Holding Company Limited	6.250 Parts Sociales A	EUR 6.250,-	50%	EUR 8.750
Delphin Treuhand GmbH	6.250 Parts Sociales B	EUR 6.250,-	50%	EUR 8.750
TOTAL	12.500	EUR 12.500,-	100%	EUR 17.500

Toutes les douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prénommés (de même que la prime d'émission visée ci-dessus a été intégralement payée par eux) de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société (ainsi que la prime d'émission visée ci-dessus), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2) Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5).

3) La personne suivante est nommée Gérant A pour une durée illimitée:

- Mr Roger SPORLE, né à Lowestoft (Grande Bretagne), le 22 janvier 1961, résidant à Midmills House, Mill End, Claverling, Saffron Walden, Essex CB11 4RR, Angleterre

La personne suivante est nommée Gérant B pour une durée illimitée:

- Mr Christian BISCHOFF né à Husum (Allemagne) le 15 janvier 1966, résidant au 6 Am Schwarzen Weiher, 40764 Langenfeld, Allemagne;

Les personnes suivantes sont nommées Gérants C pour une durée illimitée:

- Mr. Benoît de FROIDMONT, directeur de société, né le 26 Juillet 1975 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement à 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

- Mr. Adrien ROLLE, directeur de société, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 18, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

- Mrs. Séverine DESNOS, employé privée, née le 17 Avril 1973 à Flers (France), résidant professionnellement au L-2557 Luxembourg, 18, Rue Robert Stumper, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue du mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. DESNOS, DELOSCH.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15264. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170019/870.

(120224196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Bismarck Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.058.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of December.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mr. Scott D. Harvel, lawyer, born on July 12 th , 1956 in Albuquerque, New Mexico, USA, residing at St. Wolfgang Str. 2, D-10178 Berlin, Germany, (the "Sole Shareholder");

Here represented by Ms. Silvia Mathieu, executive secretary, residing professionally at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, by virtue of proxy given under private seal on November 20 th , 2012.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the owner of all shares of "Bismarck Invest S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, under number B 127.058, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on April 18 th , 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1181 on June 16 th , 2007, (hereinafter referred to as the "Company").

The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

Owning all the shares of the Company, the Sole Shareholder decided to dissolve and liquidate the Company, which has ceased operations, and to act as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

The Sole Shareholder declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder, that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, so that the company is dissolved and considered closed.

The Sole Shareholder gives discharge to the managers for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy of this deed. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital thereof, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and only if no creditor of the Company dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred thirty five euros (935,- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mr Scott D. Harvel, avocat, né le 12 juillet 1956 à Albuquerque, New Mexico, Etats-Unis, résidant à D-10178 Berlin, St. Wolfgang Str. 2, Allemagne, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales («l'Associé Unique»),

Ici représentée par Mme Silvia Mathieu, executive secretary, demeurant professionnellement au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la société «Bismarck Invest S.à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.058, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 1181 du 16 juin 2007, (ci-après nommée la "Société").

Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérée.

Réunissant en ses mains la totalité des parts de la Société, l'Associé Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'Associé Unique déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la société est dissoute et considérée comme clôturée.

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'Associé Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent trente-cinq euros (935,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MATHIEU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59174. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000088/102.

(120226581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lynasoft Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 173.719.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

UZOA Holding S.A., une Société Anonyme dûment constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 98184,

Gapping Investments Holding S.A., une Société Anonyme dûment constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 85007,

Représentées par Monsieur Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquel comparants, es-qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

Titre I ^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «LYNASOFT DEVELOPMENT».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L' objet de la Société est le développement, l'acquisition, l'exploitation, la vente et la distribution de droits intellectuels relatifs à des logiciels au sens de la Loi du 22 mai 2009. Elle réalisera son objet directement ou par le biais de participations dans d' autres sociétés ou des accords de coopération. La Société pourra réaliser son objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra développer toute autre activité industrielle, commerciale, ou immobilière susceptible de contribuer à la réalisation de son objet principal et dans ce cadre, elle pourra s'intéresser à la constitution, gestion et financement, sous quelque forme que ce soit, d'autres entreprises. Tout ceci pour autant que la société qualifiera comme une société de participations financières.

La Société pourra prendre des participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (VOIR 8.1.)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.2. Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, incorporation au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'acte de constitution du 17 décembre 2012 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article 5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans les respects des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de participer activement à la réunion, c'est à dire d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs. Les Administrateurs participant en utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions est la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen de communication tels que fax, e-mail ou par téléphone. Dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique sont investis des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourront déléguer leurs pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant avec les pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourront également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à une ou plusieurs personnes de leur choix, Administrateur ou non.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers et en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans le cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être actionnaire

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier (1 er) mardi du mois de juin à 14.00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. (voir: 15.4).

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au(x) commissaire (s) aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les dix mille (10.000) actions comme suit:

UZOA Holding S.A.	8.000 actions
GAPPING Investments Holding S.A	2.000 actions
Total:	10.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées/libérées à concurrence de 100% par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an renouvelable, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014:

a) Madame Elise Lethuillier, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

b) Madame Catherine Roux-Sevelle, née le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et,

c) Monsieur Sidney Bouvier, né le 22 mars 1976 à Nancy (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

3. Est nommée Commissaire aux Comptes pour une période d' un (1) an renouvelable, la Société H.R.T. Révision S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 51238.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'issue de l' Assemblée Générale Annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels de 2013 qui se tiendra en 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidences, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. GRACA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60517. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169854/249.

(120224075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

CES Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.717.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteen of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"CES Operations Ltd", a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8 th Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada.

The founder is here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "CES Holdings Luxembourg S.a r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 1,090,900.00 (one million ninety thousand nine hundred United States Dollars), represented by 10,909 (ten thousand nine hundred nine) shares of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Any such video conferences or conference calls shall be initiated from Luxembourg.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

The managers' meetings shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st .

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 17. Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1 st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The issue of the shares is also subject to the payment of a total legal reserve (undistributable item of the balance sheet) amounting to USD 109,100.00 (one hundred nine thousand one hundred United States Dollars).

All the 10,909 (ten thousand nine hundred nine) shares representing the capital as well as the legal reserve have been entirely subscribed by CES Operations Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 1,200,000.00 (one million two hundred thousand United States Dollars) is as now at the disposal of the Company CES Holdings Luxembourg S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mr Craig Nieboer, Chief Financial Officer, with professional address at Suite 1400, 700-4 th Avenue SW, Calgary, AB T2P 3J4, Canada.

Class B manager:

- Mr Bruno Bagnouls, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mrs Florence Gerardy, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«CES Operations Ltd», une société de droit canadien, ayant son siège social à 4600 Eighth Avenue Place East, 525-8 th Avenue SW, Calgary, AB T2P 1G1, Canada.

Fondateur ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1 er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "CES Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 1,090,900.00 (un million quatre-vingt-dix mille neuf cents dollars américains), représenté par 10,909 (dix mille neuf cent neuf) parts sociales de USD 100 (cent dollars américains) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Dans le cas de l'utilisation de vidéo conférence ou de conférence téléphonique, celles-ci seront initiées à partir du Grand Duché du Luxembourg.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance seront tenues au Grand Duché du Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1 er , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

L'émission des actions est aussi soumise au paiement d'une réserve légale totale (poste non-distribuable du bilan) s'élevant à USD 109,100.00 (cent neuf mille cent dollars américains).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les 10,909 (dix mille neuf cent neuf) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ainsi que la réserve légale ont toutes été souscrites par CES Operations Ltd, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 1,200,000.00 (un million deux cent mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Craig Nieboer, directeur financier, avec adresse professionnelle au Suite 1400, 700-4 th Avenue SW, Calgary, AB T2P 3J4, Canada.

Gérant de classe B:

- Monsieur Bruno Bagnouls, employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Madame Florence Gerardy, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2557 Luxembourg, 7A rue Robert Stùmper.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 17 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60255. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169489/371.

(120224015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Immo Dessauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.703.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth of December.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

ALICIA HOLDINGS LIMITED, having its registered office at 31, Pier Road, St. Helier, Jersey, JE48PW,

here represented by Mr Henri REITER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal hereto attached.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "IMMO DESSAUER S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) represented by 100 (one hundred) shares without designation of a par value.

The shares are registered shares.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to EUR 5,000,000.- (five million euro) by the creation and the issue, as the case may be, of new shares without designation of a par value.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more that one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Tuesday of the month of March at two p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first December two thousand and thirteen.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and fourteen.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

ALICIA HOLDINGS LIMITED, prenamed: ONE HUNDRED shares	100
TOTAL:	100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,800.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

b) Mr Henri REITER, professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on April 30, 1962.

c) Mr Thomas SCHMIDT, residing in D-81827 Munich, Adlerstrasse 24A, born in Basingstoke (GB), on August 3, 1969

2) Has been appointed auditor:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II:

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ALICIA HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 31 Pier Road, St Helier, Jersey, JE4 8PW,

ici représentée par Monsieur Henri REITER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMMO DESSAUER S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000.- (cent mille euros) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté à EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros), le cas échéant, par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième mardi du mois de mars à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

ALICIA HOLDINGS LIMITED , prénommée CENT actions 100

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000.- (CENT MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 30 avril 1962.

c) Monsieur Thomas SCHMIDT, avec adresse professionnelle à D-81827 Munich, Adlerstrasse 24A, né à Basingstoke (GB), le 3 août 1969.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. REITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60004. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169729/277.

(120223777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MosliB Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CHF 70.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.592.

—

In the year two thousand twelve, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MosliB Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 158.592, incorporated by deed of Maitre Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 th of January 2011, published in the Memorial C, Recuei1 des Sociétés et Associations number 841 of 28 April 2011 (the "Company"); the articles of which have been amended pursuant to a notarial deed on 11 th of April, 2011 published in the Memorial C, Recuei1 des Sociétés et Associations number 1462 of 4 th of July 2011 and on 9 th of December, 2011 published in the Memorial C, Recuei1 des Sociétés et Associations number 305 of 4 th of February 2012.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Me Marleen Watte Bollen, lawyer, with professional address in Luxembourg. The chairwoman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To put the Company into liquidation.

2. To appoint Me Marleen Watte-Bollen as liquidator (the "Liquidator) and to define the powers and remuneration of the Liquidator.

3. To authorize the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind subject to the consent of the beneficiaries thereof.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company anticipatory to put the Company into voluntary liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Me Marleen Watté-Bollen, lawyer, with professional address in Luxembourg, as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by article 32 and following of the law of 22 March 2004 on Securitization and articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Shareholders. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorization of the Shareholders even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by lawyers.

Third resolution

The Shareholders resolved to authorize the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind, subject to the consent of the beneficiaries thereof.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

After having been read to the appearing persons, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MosliB Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée de titrisation établie conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 158.592, constituée suivant acte du notaire Maitre Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 25 janvier 2011, dont les statuts de constitution ont été publiés dans le Mémorial C, Recuei1 des Sociétés et Associations n° 841 du 28 avril 2011 (la "Société") dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 11 avril 2011, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1462 du 4 juillet 2011 et en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 305 du 4 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Me Marleen Watté-Boollen, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décider la mise en liquidation de la Société.

2. Nommer Me Marleen Watté-Bollen comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Autoriser le liquidateur de faire de paiement des bonis de liquidation en cash ou en nature, avec l'accord préalable des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire, effective à la date du présent acte notarié.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Me Marleen Watté-Bollen comme liquidateur.

Les associés confèrent au liquidateur des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 32 et suivants de la loi modifiée du 22 mars 2004 sur la titrisation et les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le liquidateur peut accomplir les actes et les opérations prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation spéciale des associés dans les cas où elle est requise par la loi.

Il n'est pas requis d'établir un inventaire, le liquidateur peut se référer aux livres de la Société.

Le liquidateur est autorisé, sous sa propre responsabilité, de déléguer, pour certaines opérations précises, une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément à la pratique du marché, applicable aux services rendus par les avocats.

Troisième résolution

Les associés autorisent le liquidateur d'effectuer le paiement des bonis de liquidation en cash ou en nature, avec l'accord préalable des bénéficiaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, elles ont toutes signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M.WATTE-BOLLEN, R.UHL, J.ELVINGER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60829. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012169876/111.

(120224497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

E.V.A.F Luxembourg (Starlight) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.213.

—

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2013:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 8 janvier 2013.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013004590/15.

(130004280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

ESCADA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.098.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 décembre 2012

1. Avec effet au 30 novembre 2012, Monsieur Michael BÖRNICKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B,

2. Le nombre des gérants a été diminué de 8 (huit) à 7 (sept).

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ESCADA Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013004614/15.

(130004553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

ESO Tempo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.191.

—

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Richard Butler, Gérant de classe A de la société, dont l'adresse professionnelle est désormais située au Palladium House, 2 nd Floor, 1-4 Argyll Street, London W1F 7TA;

- Monsieur Dimitrios Ntinopolous, Gérant de classe B de la société, dont l'adresse professionnelle est désonnais située au Palladium House, 2 nd Floor, 1-4 Argyll Street, London WIF 7TA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Pour ESO Tempo S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013004620/18.

(130004682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck